



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2020**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](http://impots.gouv.fr) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

M GONCALVES SOARES MARIO RUI  
17 RUE DE LASSALLE  
65100 ADE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 14 044 243 168  
Référence de l'avis : 20 65 4000462 18  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0005101 40  
RUM\* : FR46ZZZ005002M365000510140  
Numéro de propriétaire : 002 G00052 J

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBRFZV  
M GONCALVES SOARES MARIO RUI

PROP/INDIVIS 11141 MBRFZT  
MME DA SILVA COSTA PAULA C

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 08/09/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 208,00 €**

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 032,00 €

Acomptes mensuels versés 824,00 €

65037

Compte à débiter :  
FR76 3000 3020 510X XXXX XXX7 970  
GONCALVES SOARES MARIO  
SG LOURDES

Prochaines échéances 2020 :  
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2020

15 SEPTEMBRE 2020	103,00 €
15 OCTOBRE 2020	105,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2021 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2021 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2021	103,00 €	15 JUIN 2021	103,00 €
15 FEVRIER 2021	103,00 €	15 JUILLET 2021	103,00 €
15 MARS 2021	103,00 €	16 AOUT 2021	103,00 €
15 AVRIL 2021	103,00 €	15 SEPTEMBRE 2021	103,00 €
15 MAI 2021	103,00 €	15 OCTOBRE 2021	103,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LOURDES**  
 10 RUE DE L'AUBERTRON - BP 718 65107 LOURDES CEDEX  
 Tél : 05 62 42 51 40
  - pour le montant de votre impôt :  
**SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL**  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65

Commune : 002 ADE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	8,70 %	%	6,32 %	24,69 %	0,196 %	%	0,211 %	
	Taux 2020	8,70 %	%	5,86 %	24,69 %	0,172 %	%	0,207 %	
	Adresse	17 RUE DE LASSALLE						13,89 %	
	Base ①	1848		1848	1848	1848	1848	1848	
	Cotisation	161		108	456	3	257	4	989
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	159		115	451	4	257	4		
Cotisations 2020	161		108	456	3	257	4	989	
Variation	+1,26 %	%	-6,09 %	+1,11 %	-25,00 %	0 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			<b>43</b>
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1032</b>
Références administratives : 650 51 021 037 002 002 F C									